

RCS : BEZIERS  
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00093

Numéro SIREN : 800 108 813

Nom ou dénomination : TotalEnergies Solutions France

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 4313

le 16 JUIN 2021

**BILAN - ACTIF**

Sous le n° 20214313

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et dep.	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires		7	(7)	-	2
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		72	(60)	12	14
Immobilisations en cours		3	-	3	3
Avances et acomptes		-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7</b>	<b>75</b>	<b>(60)</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
Participations		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		2	-	2	2
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>84</b>	<b>(68)</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
Matières premières, approvisionnements		79	-	79	14
Marchandises		-	-	-	-
<b>Stocks et En-cours</b>		<b>79</b>	<b>-</b>	<b>79</b>	<b>14</b>
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande		-	-	-	117
Clients et comptes rattachés		146	-	146	562
Autres créances		114	-	114	305
<b>Créances</b>	<b>9</b>	<b>260</b>	<b>-</b>	<b>260</b>	<b>984</b>
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété		-	-	-	-
Disponibilités		257	-	257	22
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>257</b>	<b>-</b>	<b>257</b>	<b>22</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>597</b>	<b>-</b>	<b>597</b>	<b>1 020</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>680</b>	<b>(68)</b>	<b>613</b>	<b>1 040</b>

## BILAN - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel		95	95
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		-	-
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		(941)	(501)
Résultat de l'exercice		(158)	(437)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10</b>	<b>(1 004)</b>	<b>(843)</b>
Provisions pour risques		3	35
Provisions pour charges		-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières divers		1 207	1 056
<b>Dettes financières</b>	<b>11</b>	<b>1 207</b>	<b>1 056</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		330	433
Dettes fiscales et sociales		64	224
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		13	-
<b>Dettes diverses</b>	<b>12</b>	<b>406</b>	<b>656</b>
Produits constatés d'avance		-	136
<b>DETTE</b>		<b>1 616</b>	<b>1 884</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>613</b>	<b>1 040</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2020	2019
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue - services		-	530
Production vendue - biens		747	712
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>747</b>	<b>1 242</b>
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		36	-
Autres produits		-	13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>782</b>	<b>1 255</b>
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock (marchandises)		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		431	464
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		(65)	3
Autres achats et charges externes	3	437	1 023
	<b>Achats et charges externes</b>	<b>803</b>	<b>1 489</b>
	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
Salaires et traitements		81	107
Charges sociales		21	54
	<b>Charges de personnel</b>	<b>102</b>	<b>161</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations		14	16
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		1	-
	<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
	<b>Autres charges</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>927</b>	<b>1 674</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(145)</b>	<b>(419)</b>
Produits financiers de participations		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Déficiences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		0	-
Intérêts et charges assimilées		13	11
Déficiences négatives de change		(0)	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>13</b>	<b>11</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5</b>	<b>(13)</b>	<b>(11)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(158)</b>	<b>(430)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	5
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	<b>7</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6</b>	<b>(0)</b>	<b>(7)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		-	-
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>(158)</b>	<b>(437)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUEL

---

TDE Solutions est une société par actions simplifiée unipersonnelle. L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

TDE Solutions est une société spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'installation électrique dans tous locaux.

### Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base:

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31.12.2018.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### 1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

#### 1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations technique	Linéaire 20 ans
- Matériel et outillage industriels	Linéaire 5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

### 1.3 Stocks

Les stocks de combustibles, pièces détachées, sont valorisés selon la méthode fifo (premier entré premier sorti).

### 1.4 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

### 1.5 Provision pour indemnités retraite

#### Changement de méthode :

Adoption de la méthode de référence consistant à provisionner les engagements en matière de retraite et versements similaires conformément à l'article 324-1 du PCG.

Jusqu'en 2019 et conformément à l'option qui est laissée par l'article L 123-13 du Code de commerce, TDE Solutions mentionnait ses engagements de retraite en annexe mais ne les provisionnait pas.

A compter de 2020, TDE Solutions a opté pour la méthode de référence qui consiste à provisionner ses engagements de retraite et avantages assimilés pour la totalité des engagements.

#### Impact du changement de méthode :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 Méthode de référence	31/12/2019 Publié
Report à nouveau	-941	-504	-501
Provisions pour risques et charges	3	38	35
Dotations aux provisions	1	3	0
Résultat d'exploitation	-145	-421	-419
Résultat courant avant impôt	-158	-440	-437
Résultat net	-158	-440	-437

## 1.6 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

## 1.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé principalement de la facturation de services rendus par la Société à ses clients.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

## Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

La société TDE Solutions (anciennement dénommée LIBWATT), société par actions simplifiée au capital de 95 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Béziers sous le numéro 800 108 813 ayant son siège situé 74 Rue Lieutenant de Montcabrier à Béziers, filiale à 100% de Total Quadran a été créée au 04/02/2014.

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations.

Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 selon le principe de continuité d'exploitation, notamment grâce à sa capacité génératrice de cash flow ou sa capacité de financement.

Les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social depuis la clôture des comptes de 2016, néanmoins la continuité d'exploitation n'est pas compromise. La société a signé un contrat de prêt en mai 2021 avec Total Direct Energie qui lui permet d'assurer la poursuite de son activité sur les 12 prochains mois.

## Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

---

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Ventes de produits finis	747	712
Autres prestations de services	-	530
<b>Prestation de services et autres</b>	<b>747</b>	<b>1 242</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>747</b>	<b>1 242</b>

## Note 4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Honoraires	21	11
Management fees	4	4
Frais de déplacements	4	17
Frais bancaires	3	2
Autres	406	989
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>437</b>	<b>1 023</b>

## Note 5. CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Salaires et traitements	81	113
Charges sociales	21	48
<b>Charges de personnel</b>	<b>102</b>	<b>161</b>

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Cadres	1	2
Employés et agents de maîtrise	1	1
<b>Effectif moyen</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

## Note 6. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Reprises sur provisions	-	-
Revenus des prêts / comptes courants consentis aux filiales	-	-
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Différences positives de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations financières aux provisions	(0)	-
Intérêts des comptes courants	-	-
Intérêts sur comptes bancaires ou caution	(13)	(11)
Différences négatives de change	0	-
Autres charges financières	-	-
<b>Intérêts sur emprunts obligataires</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>Charges financières</b>	<b>(13)</b>	<b>(11)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(13)</b>	<b>(11)</b>

Les charges financières sont constituées des intérêts sur le compte courant de la Société avec sa Société-mère.

## Note 7. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Produit de cession des immobilisations	-	-
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
<b>Produits exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
VNC des immobilisations cédées	-	(5)
Dotation aux provisions et dépréciations	-	-
Autres charges exceptionnelles	(0)	(2)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(0)</b>	<b>(7)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0)</b>	<b>(7)</b>

## Note 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 8.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Aug.	Dim.	31/12/2020
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	7	-	-	7
Immobilisations en cours	-			-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
Installations générales, agencements et divers	62	10	-	72
Immobilisations en cours	3	-	-	3
Avances et acomptes	-	-		-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>64</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>75</b>
<b>Immobilisations brutes</b>	<b>72</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>82</b>

### 8.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Aug.	Dim.	31/12/2020
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	6	2	-	7
Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
Installations générales, agencements et divers	47	13	-	60
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>60</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>53</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>68</b>
<i>Dont amortissements linéaires</i>		15		
<i>Dont amortissements dégressifs</i>		-		
<i>Dont dépréciations</i>		-		

## Note 9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### 9.1 Valeur brute des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>Aug.</b>	<b>Dim.</b>	<b>31/12/2020</b>
Titres de participation consolidés	-	-	-	-
Titres de participations non consolidés	-	-	-	-
<b>Titres de participation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres prêts	-	-	-	-
Dépôts et garanties	2	-	-	2
Actions propres	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>

## Note 10. CREANCES

### 7.1 Créances clients et comptes rattachés

Créances clients et comptes rattachés Le détail des créances au 31 décembre 2020 est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Créances clients	146	562
Clients - factures à établir	-	-
<b>Créances clients et comptes rattachés - valeur brute</b>	<b>146</b>	<b>562</b>
Dépréciation des créances clients	-	-
<b>Créances clients et comptes rattachés - valeur nette</b>	<b>146</b>	<b>562</b>

## 7.2 Etat des échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an</b>
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres prêts	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-
<b>Actif immobilisé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fournisseurs, avances et acomptes versés	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	146	146	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	102	102	-
Etat - Autres impôts et taxes	5	5	-
Débiteurs divers	8	8	-
<b>Actif circulant</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	-	-	-
<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>-</b>

## 7.3 Produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Fournisseurs - rabais, remises, ristournes à obtenir	-	-
Clients - factures à établir	-	-
Etat - produits à recevoir	55	-
Divers - produits à recevoir	-	-
<b>Produits à recevoir</b>	<b>55</b>	<b>-</b>

## Note 11. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 9 500 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libéré.

Le capital est détenu à 100 % par la société Quadran SAS.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Augmentation Capital</b>	<b>Réduction Capital</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Provision Risque &amp; Charge</b>	<b>31/12/2020</b>
Capital social	95	-	-	-	-	-	95
Prime d'émission	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(501)	(437)	-	-	-	(3)	(941)
Résultat de la période	(437)	437	-	-	(158)	-	(158)
<b>Capitaux propres</b>	<b>(843)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(158)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1 004)</b>

## Note 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotation	Reprise		31/12/2020
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	35	4	-	36	3
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>3</b>
<i>Dont exploitation</i>	35	1	-	36	3
<i>Dont financier</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont exceptionnel</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont report à nouveau</i>	-	3	-	-	-

## Note 13. DETTES FINANCIERES ET DETTES DIVERSES

### Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt bancaires	-	-
Concours bancaires	-	-
<b>Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres emprunts	1 207	1 056
Dettes financières diverses	-	-
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>1 207</b>	<b>1 056</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>1 207</b>	<b>1 056</b>

### Dettes diverses

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	297	183
Fournisseurs - factures non parvenues	33	250
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>330</b>	<b>433</b>
Dettes fiscales	61	208
Dettes sociales	2	15
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>64</b>	<b>223</b>
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dettes	13	-
<b>Dettes diverses</b>	<b>406</b>	<b>655</b>

## Charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Fournisseurs - factures non parvenues	33	250
Dettes fiscales et sociales	1	3
Autres charges à payer		
<b>Charges à payer</b>	<b>35</b>	<b>253</b>

## Ventilation des dettes par échéances

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an et &lt; 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 207	1 207	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>1 207</b>	<b>1 207</b>	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	330	330	-	-
Dettes fiscales et sociales	64	64	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	13	13	-	-
<b>Dettes diverses</b>	<b>406</b>	<b>406</b>	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 614</b>	<b>1 614</b>	-	-

## Note 14. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Néant

## Note 15. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

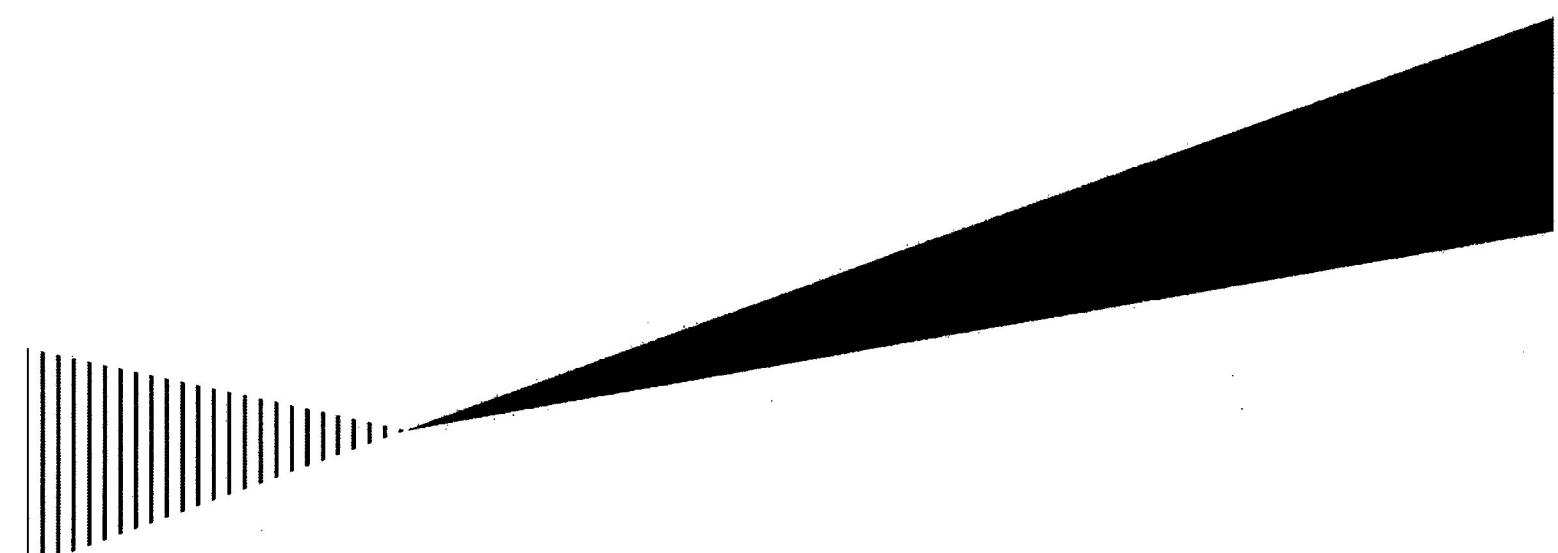
Le montant des avances et crédits alloués aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 0 €.

## Note 16. COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de la société ne sont pas consolidés dans les comptes consolidés de la société Total SA, Tour Coupole, 2 Pl. Jean Millier, 92078 Paris La Défense.

## Note 17. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Nous n'avons pas connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes de la société de l'exercice 2020.



**Total Direct Energie Solutions  
(Anciennement Libwatt)**  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**ERNST & YOUNG Audit**



ERNST & YOUNG Audit  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Total Direct Energie Solutions (Anciennement Libwatt)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Total Direct Energie Solutions,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Total Direct Energie Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes  
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau  
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur:

- la note 2 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui décrit les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation ;
- la note 1.5 « Provision pour indemnités retraite » de l'annexe aux comptes annuels qui décrit le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▷ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▷ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 27 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie-Thérèse Mercier". The signature is fluid and cursive, with a distinct 'M' at the beginning.

Marie-Thérèse Mercier

**TOTAL DIRECT ENERGIE SOLUTIONS**  
Société par actions simplifiée au capital de 95.000,00 euros  
74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran 34500 Béziers  
800 108 813 RCS Béziers

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 31 MAI 2021**

**EXTRAIT**

L'an Deux Mille Vingt et Un,  
Le Trente et un Mai,  
à 16 heures,

[...]

**PREMIERE DECISION**

**Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique constate qu'il n'y a eu aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que décharge de sa mission au Commissaire aux comptes pour ledit exercice.

**DEUXIEME DECISION**

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Associé Unique constate que les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de 158 006,43 € et sur proposition du Président, décide d'affecter le montant de cette perte au compte « report à nouveau ».

L'Associé Unique prend acte qu'à la suite de cette affectation, la situation nette de la Société s'établit comme suit :

<i>En euros</i>	31/12/2020	31/12/2020 Apres affectation
Capital social	95 000,00	95 000,00
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	-	-
Report à nouveau	- 940 720,52	- 1 098 726,95
Résultat de la période	- 158 006,43	-
	<b>- 1 003 726,95</b>	<b>- 1 003 726,95</b>

Et que le total des capitaux propres de la Société est de -1 003 726,95 €.

L'Associé unique prend acte qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

[...]

#### QUATRIEME DECISION

##### **Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce**

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

[...]

#### SEPTIEME DECISION

##### **Pouvoirs pour les formalités**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

\*\*\*

**Pour extrait, certifié conforme**



---

**Sébastien LOUX,**  
Président